RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Département des Pyrénées-Orientales MAIRIE DE LATOUR-BAS-ELNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération nº 77/2020

L'an deux mille vingt et le dix-sept décembre, le Conseil Municipal de la Commune de LATOUR-BAS-ELNE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de Monsieur François BONNEAU, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal: le 8 décembre 2020

Présents: M BONNEAU François, M LLUGANY Julien, Mme PIC Odile M CAYUELA Jean-Marie, Mme CAMPS Séverine, M Adel M'ZOURI, Mme OLIBO Marie-Hélène, M BERTRAN DE BALANDA Jean-Louis M CAMALY Julien, M COSTA Claude, Mme CULAT Danielle, Mme DEL AGUILA BARBE Anne, M DELANNE Claude, M FILELLA Davis, Mme HOGNON Sophie, Mme INIESTA Nuria, Mme JORDA Julie, M PENEL Franck, M ROGE Pierre, Mme ORTEGA-ROMERO Marie, Mme SENEGA DUPRE Patricia, Mme SOUBIELLE Eva

Excusé: M DECROCK Frédéric donne pouvoir à Mme Odile PIC

Secrétaire de séance : M FILELLA David

<u>Objet</u>: Programme de rénovation énergétique des bâtiments de la Commune – Demande de subvention - Autorisation

Monsieur le Maire informe que la rénovation énergétique des bâtiments publics constitue un enjeu majeur du Plan de Relance mis en place par le gouvernement afin de faire face aux conséquences de la crise sanitaire de la COVID 19.

A ce titre une enveloppe de crédits supplémentaires a été ouverte dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) à destination des communes pour des projets ayant trait à la transition écologique, la résilience sanitaire et la préservation du patrimoine.

Monsieur Le Maire précise que la plupart des bâtiments publics communaux sont de gros consommateurs d'énergie. Le chauffage et l'eau chaude des bâtiments ont de loin les principaux postes de consommation de la commune. L'éclairage est également vétuste et est donc un poste énergivore. Tout cela représente un coût important pour la commune et contribue aussi au réchauffement climatique pour les émissions de gaz à effet de serre.

Entreprendre des actions de rénovation énergétique sur le patrimoine communal permet donc de réduire la facture énergétique de la commune, réduire son empreinte environnementale, répondre aux aspirations citoyennes moderniser ses infrastructures publiques, améliorer leur confort et mieux protéger le public, mais également d'avoir un effet levier sur l'emploi et la reprise économique. Rénover son patrimoine c'est donner une impulsion rapide à la filière du BTP, contribuer à la reprise de l'économie et soutenir les filières locales du bâtiment et de la construction.

La commune de Latour-Bas-Elne a sollicité l'Entreprise OTCE Languedoc-Roussillon pour réaliser une mission d'ingénierie dans le cadre de la rénovation énergétique des bâtiments communaux ci-dessous :

- Salle Sud Roussillon,
- Salle San Galdrich et Cellera,
- Ecole de musique,
- Bibliothèque,
- Salle des Fêtes,
- Ecoles primaire, maternelle et réfectoire,
- Vestiaires Football et Rugby,

Cette mission qui comprend :

- Les études énergétiques de type «Th-CECX » comprenant un audit énergétique avec DPE avant travaux, les préconisations de travaux de rénovation et le DPE après travaux (étiquettes énergétiques avant et après travaux) pour chacun des 7 bâtiments,
- Le descriptif détaillé et une estimation par poste et par bâtiment des travaux engagés pour obtenir le gain énergétique,
- L'échéancier détaillé de réalisation de l'opération et des dépenses.